



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montant

Question écrite n° 430

Texte de la question

M Roland Blum attire l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre, sur la loi qui a établi un rapport constant entre les traitements des fonctionnaires et les pensions de guerre. Le 1er juillet 1987, une revalorisation de deux points indiciaires a été accordée aux catégories C et D de fonctionnaires. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour que soit repercutée sur les pensions de guerre cette revalorisation.

Texte de la réponse

Reponse. - La question posée par l'honorable parlementaire appelle la réponse suivante : le rattrapage du retard du rapport constant qui a été effectué de 1981 à 1987, sous l'égide de M le Président de la République, s'est traduit par la redistribution, aux pensionnés militaires d'invalidité, de plus de 13 milliards de francs. Le Gouvernement entend poursuivre cette action en proposant un nouveau système d'indexation des pensions militaires d'invalidité qui permet aux intéressés de bénéficier de la repercussion des mesures générales qui affectent les traitements de la fonction publique et d'une garantie annuelle sur la base de l'indice INSEE, toutes catégories, qui assurera aux pensionnés le bénéfice des mesures catégorielles. Cette intention trouve une traduction budgétaire dans la loi de finances pour 1990. Le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre tient à souligner l'effort sans précédent que le Gouvernement consent en faveur des victimes de guerre.

Données clés

Auteur : [M. Blum Roland](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 430

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2156